



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## réserves naturelles

Question écrite n° 22237

### Texte de la question

M. Philippe Tourtelier appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la contradiction qui se fait jour entre les objectifs et la démarche affichés par le Gouvernement en matière de développement durable et les moyens mis en oeuvre pour concrétiser cette politique, notamment via les soutiens financiers au mouvement associatif. La déclaration solennelle du Président de la République à Johannesburg, les ambitions de la Charte de l'environnement : autant de signaux forts qui pouvaient augurer d'un véritable engagement et d'avancées pour une meilleure prise en compte de l'environnement. Encore faut-il s'en donner les moyens ! Or la faiblesse des crédits consacrés aux actions du ministère ne permet pas d'atteindre les objectifs fixés, et les acteurs de la protection de l'environnement, qu'il s'agisse des services déconcentrés de l'Etat ou le mouvement associatif de protection de la nature et du développement durable, sont menacés d'asphyxie. Ce sont souvent les premières victimes du « gel budgétaire » qui se traduit par des retards de paiement des financements de l'Etat et remettent en question leurs missions. Ainsi, parmi d'autres structures dynamiques, Bretagne vivante, société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB), est confrontée à de grandes difficultés, faute de versement de sa dotation de fonctionnement SEPNB, gestionnaire ou cogestionnaire de cinq des huit réserves naturelles bretonnes (80 sites gérés par des bénévoles et des permanents salariés) est directement menacée par ces restrictions budgétaires. Les conséquences pour l'emploi sont inquiétantes, en particulier après la fin des emplois jeunes ou aidés. Des programmes de protection du patrimoine naturel, dont l'intérêt est internationalement reconnu, sont également compromis faute de fonds. Les crédits de paiement en région sont insuffisants ou en retard et risquent de mettre en difficulté la DIREN Bretagne, qui ne peut remplir ses engagements passés. En conséquence, il lui demande de lever au plus vite les incertitudes sur les subventions de fonctionnement et d'investissement indispensables à la protection de la nature, à la conservation du patrimoine naturel et au développement durable. Il souhaite également que la politique affichée par le Président de la République se concrétise tant au plan international que national et qu'un arbitrage présidentiel tranche en faveur de moyens budgétaires accrus par rapport à 2003.

### Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la situation financière de l'association Bretagne vivante - société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB). Le directeur de Bretagne vivante a été très précocement informé par les services de la direction régionale de l'environnement (DIREN) du contexte budgétaire afin qu'il puisse le prendre en considération dans son budget 2003. La DIREN a veillé à ne pas mettre en péril les emplois des personnels permanents concernés par la gestion des réserves naturelles. C'est ainsi que la totalité des engagements concernant le fonctionnement des réserves nationales pour 2003 sera honorée. La convention pluriannuelle d'objectifs, signée en août 2001 pour un montant prévisionnel de 129 613 euros en 2003, sera pleinement respectée et une avance de 51 800 euros est accordée, ainsi que le directeur régional de l'environnement en a informé le directeur de la SEPNB par courrier en date du 20 mars 2003. La ministre de l'écologie et du développement durable a été très sensible aux différentes manifestations d'inquiétudes suscitées par la

répercussion des difficultés budgétaires générales de l'Etat sur la gestion des réserves naturelles. Elle a défendu, lors des arbitrages successifs, les spécificités de ce secteur. Ses efforts ont permis d'obtenir un accord sur un dégel des crédits, portant sur les subventions de fonctionnement. Par ailleurs, des crédits de paiements supplémentaires ont été mis en place pour permettre aux DIREN de répondre aux engagements du ministère en matière d'investissement dans les réserves, en donnant la priorité aux situations d'urgence et à la mise en oeuvre des plans de gestion approuvés. L'effort national de maîtrise des dépenses budgétaires ne permet cependant pas d'envisager la poursuite en 2003 de subventions à des études et actions, par ailleurs intéressantes, que l'association se proposait de mener. Les graves difficultés financières de l'association semblent a priori découler de l'unité de soins mobile pour les oiseaux. Il s'agit d'un investissement très lourd pour lequel l'Etat n'a pris aucun engagement, mais dont il a pris intégralement à sa charge le fonctionnement pendant la durée de sa mobilisation suite à la pollution causée par le Prestige.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Tourtelier](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 22237

**Rubrique :** Environnement

**Ministère interrogé :** écologie

**Ministère attributaire :** écologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 juillet 2003, page 5752

**Réponse publiée le :** 1er décembre 2003, page 9199